

■ **Antrik SA**, à Genève, administration de participations à toutes entreprises, etc. (FOSC du 31.07.1997, p. 5505). La société est dissoute par décision de l'assemblée générale du 10.12.2003. Sa liquidation est opérée sous la raison sociale: **Antrik SA, en liquidation**. Liquidatrice: Wiedmer Madeleine, jusqu'ici administratrice, laquelle continue à signer individuellement.  
Journal no 14489 du 16.12.2003  
(02042344 / CH-660.0.264.959-2)